

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Lundi le 4 avril 2011
À compter de 20 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Louis Lauzon	Blanchard
Normand Toupin	Chapleau
Denise Perreault Théberge	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Vincent Arseneau	Marie-Thérèse
Marie-Andrée Petelle	Morris
Patrick Morin	Verschelden

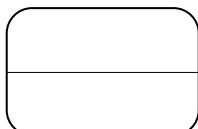
formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume	Greffier
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les Cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2011-147

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Thériège, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant les items 12.1 (Centre d'entraide Thérèse-De Blainville - vente de garage communautaire) et 12.2 (Parrainage civique Basses-Laurentides - commandite).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-148

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE les procès-verbaux des séances du 7 mars 2011 et du 14 mars 2011 tels que rédigés sur les copies remises aux membres du conseil le 14 mars 2011 et le 21 mars 2011 soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de
l'ordre du jour

Approbation
des procès-
verbaux du
7 mars 2011
et du
14 mars 2011



Adoption du
procès-verbal
de la
Commission
consultative
d'urbanisme en
date du
14 mars 2011

RÉSOLUTION 2011-149

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 14 mars 2011 soient et sont adoptées, à l'exception de l'article 6 du bloc B (première pastille) pour plutôt autoriser de l'affichage sur quatre faces sur le nouvel édifice de la Caisse Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.



2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

- | | |
|---|--|
| M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette | : À l'égard du CPE Marie Quat'Poches, y a-t-il possibilité de régler l'imbroglio? |
| M. Jean-Claude Allaire,
291, place Harel | : Dépôt d'une pétition réclamant la pose d'un arrêt à l'intersection de la rue Jacques-Lavigne et du boulevard René-A.-Robert. |
| Mme Annick Hupperetz,
501, rue Jacques-Lavigne | : - Qui a fait les plans et devis pour la décontamination du site Napoléon/Blanchard?

- La loi interdirait la possibilité d'autoriser un contrat de surveillance au bureau d'ingénieurs ayant fait les plans et devis. |
| Mme Marie-Andrée Aubin,
Rue Jacques-Lavigne | : - Signale aux membres du conseil qu'elle endosse une position contraire à celle énoncée par les pétitionnaires au sujet de la demande d'implantation d'un arrêt, à l'intersection Jacques-Lavigne.

- Demande au conseil de lui confirmer si l'arrivée d'une succursale de la SAQ à côté de l'épicerie Métro est fondée? |
| Mme Sylvie Lecavalier,
241, rue Mainville | : Où est rendu le suivi des dérogations au 246 Mainville pour l'accumulation de neige? |
| M. Christian Charron,
2, rue Émilien-Frenette | : Pouvez-vous vous engager à transmettre un accusé de réception en retour de mes plaintes? |



Dépôt du
certificat des
procédures
d'enregistre-
ment -
règlement
1233 N.S. -
réfection
d'infrastruc-
tures

Avis de
présentation -
règlement
1234 N.S. -
achat de
véhicules et
équipement

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2011-150

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE le procès-verbal des procédures d'enregistrement du règlement suivant et le certificat tels qu'ils ont été dressés et déposés devant le conseil municipal soient et sont adoptés.

Registre tenu le 28 mars 2011

Règlement numéro 1233 N.S. ayant pour objet de décréter des travaux de réfection de certaines infrastructures (aqueduc, égout, pavage, trottoirs et bordures) sur les rues Marie-Thérèse, Thomas-Kimpton, James-Porteous et du May ainsi que sur les carrés du May, Clauss, d'Effingham, de Terrebonne et Dugué et sur une partie du boulevard Desjardins Est et pourvoyant à un emprunt d'un montant de 3 100 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

Résultat final : 0 signature

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2011-151

Monsieur le Conseiller Louis Lauzon donne avis qu'il présentera ou qu'il sera présenté, lors d'une séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet de décréter l'achat de véhicules et équipement pour le Service des travaux publics et pourvoyant à un emprunt d'un montant suffisant pour en payer le coût.

(Règlement 1234 N.S.)

Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge quitte son siège à 20 h 19.

RÉSOLUTION 2011-152

ATTENDU QUE de nouvelles discussions se poursuivent entre le promoteur immobilier et la Ville de Sainte-Thérèse au sujet du projet résidentiel à être implanté à l'arrière du centre commercial " *La Place Élite*";

CONSIDÉRANT les délais de rigueur à être respectés, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le projet de règlement numéro 1199-1 N.S. soit et est interrompu quant à ses procédures d'adoption et de promulgation.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-153

ATTENDU QUE de nouvelles discussions se poursuivent entre le promoteur immobilier et la Ville de Sainte-Thérèse au sujet du projet résidentiel à être implanté à l'arrière du centre commercial " *La Place Élite*";

CONSIDÉRANT les délais de rigueur à être respectés, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le projet de règlement numéro 1200-26 N.S. soit et est interrompu quant à ses procédures d'adoption et de promulgation.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2011-154

Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle donne avis qu'elle présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement cadre sur la tarification numéro 1030 N.S. afin de modifier notamment le tarif de vente pour les barils de récupération d'eau de pluie ainsi que d'actualiser certains autre tarifs.

(Projet de règlement numéro 1030-28 N.S)

Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge reprend son siège à 20 h 21.

Règlement
1199-1 N.S. -
arrêt des
procédures

Règlement
1200-26 N.S. -
arrêt des
procédures

Avis de
présentation -
règlement
1030-28 N.S. -
modification de
certains tarifs



Adjudication
du contrat
2011-04 -
fourniture de
sable

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2011-155

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable pour le Service des travaux publics, la Ville de Sainte-Thérèse a reçu une (1) seule soumission;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Robert et Gilles Demers inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE les prix unitaires ci-après décrits, tels que présentés sur la soumission de la compagnie " *Robert et Gilles Demers inc.* ", 3055, rue des Bâisseurs, Terrebonne (Québec) J6Y 0A2, datée du 18 mars 2011, pour la fourniture de sable pour le Service des travaux publics selon le contrat d'ouvrage 2011-04, soient et sont acceptés par le conseil municipal :

- fourniture de sable : 5,50 \$/t.m.
- transport de sable : 3,00 \$/t.m.
- droits d'exploitation municipaux : 0,52 \$/t.m.

- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02-413-00-621 et 02-415-00-621 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-156

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de pierre concassée pour le Service des travaux publics, la Ville de Sainte-Thérèse a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Demix Agrégats division de Holcim (Canada) inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE les prix unitaires ci-après décrits, tels que présentés sur la soumission de la compagnie " *Demix Agrégats division de Holcim (Canada) inc.* ", 435, place Trans-Canada, Longueuil (Québec) J4P 2P9, datée du 23 mars 2011, pour la fourniture de pierre concassée pour le Service des travaux publics selon le contrat d'ouvrage 2011-05, soient et sont acceptés par le conseil municipal :

- fourniture de pierre concassée MG-20 : 11,75 \$/t.m.
- transport de pierre concassée MG-20 : 3,60 \$/t.m.
- droits d'exploitation municipaux : 0,52 \$/t.m.
- retours d'asphalte : 120,00 \$ le voyage

- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02-413-00-621 et 02-415-00-621 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2011-05 -
fourniture de
pierre
concassée

Adjudication
du contrat
2011-07 -
réhabilitation
environnementale
ex situ

RÉSOLUTION 2011-157

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de réhabilitation environnementale *ex situ* des lots 4 040 598 et 4 040 599 situés à l'intersection des rues Blanchard et Napoléon, la Ville a reçu huit (8) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de "*Excavation Loiselle & Frères inc.*" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de "*Excavation Loiselle & Frères inc.*" 280, boul. Pie XII, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6P7, datée du 30 mars 2011, au montant de 156 334,00 \$ (taxes en sus), pour des travaux de réhabilitation environnementale *ex situ* des lots 4 040 598 et 4 040 599 situés à l'intersection des rues Blanchard et Napoléon, selon le contrat d'ouvrage 2011-07, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1224 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-158

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de remplacement de vannes des rues Saint-Jacques et Saint-Philippe, la Ville de Sainte-Thérèse a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "*Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée*" a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la soumission de "*Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée*", 3865, rue Alfred-Laliberté, Boisbriand (Québec) J7H 1P7, datée du 30 mars 2011, au montant de 40 774,21 \$ (taxes incluses) pour des travaux de remplacement de vannes des rues Saint-Jacques et Saint-Philippe, selon le contrat d'ouvrage 2011-08, soit et est acceptée par le conseil municipal :
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2011-08 -
remplacement
de vannes -
rues Saint-
Jacques et
Saint-Philippe -
recommanda-
tion



Adjudication
du contrat
2011-09 -
réfection des
infrastructures
rue Saint-
Stanislas

RÉSOLUTION 2011-159

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs sur une partie de la rue Saint-Stanislas, la Ville a reçu treize (13) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " 9200 2088 Québec inc. / Duroking Construction " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la soumission de " 9200 2088 Québec inc. / Duroking Construction " 344, rue Mgr-Prévost, Saint-Eustache (Québec) J7P 2L4, datée du 23 mars 2011, au montant de 670 670,70 \$ (taxes incluses), pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs sur une partie de la rue Saint-Stanislas, selon le contrat d'ouvrage 2011-09, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1221 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-160

Adjudication
du contrat
2011-10 -
réfection de
trottoirs et
bordures sur
diverses rues

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues, la Ville a reçu sept (7) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Ciments Lavallée Itée* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Ciments Lavallée Itée* " 4300, boulevard Saint-Elzéar Ouest, Laval (Québec) H7P 4J4, datée du 23 mars 2011, au montant de 93 022,04 \$ (taxes incluses), pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur diverses rues, selon le contrat d'ouvrage 2011-10, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-522.

Adoptée à l'unanimité.



Adjudication
du contrat
2011-11 -
réfection
d'infrastructu-
res rue Turgeon

RÉSOLUTION 2011-161

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de réfection d'égout combiné, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur la rue Turgeon, entre la voie ferrée et la rue Napoléon, la Ville a reçu douze (12) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Constructions Anor (1992) inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Constructions Anor (1992) inc.* " 3477, montée Gagnon, Terrebonne (Québec) J6Y 1K8, datée du 30 mars 2011, au montant de 223 042,94 \$ (taxes incluses), pour des travaux de réfection d'égout combiné, d'ajout d'égout pluvial, de réfection de chaussée par procédé de décohesionnement du pavage et des fondations existantes et recouvrement en enrobé bitumineux ainsi que des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur la rue Turgeon, entre la voie ferrée et la rue Napoléon, selon le contrat d'ouvrage 2011-11, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-162

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la toiture à la station de purification de l'eau la Ville de Sainte-Thérèse a reçu quinze (15) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Couvertures Victo 2000 inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la soumission de la compagnie " *Couvertures Victo 2000 inc.* ", 400, boulevard Labbé Nord, local 4, Victoriaville (Québec) G6P 1B2, au montant de 390 762,75 \$ (taxes incluses) pour des travaux de réfection de la toiture de la station de purification de l'eau, selon le contrat d'ouvrage 2011-16, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au règlement 1223 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2011-16 -
réfection de la
toiture à la
station de
purification de
l'eau



Adjudication
du contrat
2011-17 -
exécution
annuelle des
routes
séquentielles
du programme
de rinçage
unidirectionnel

RÉSOLUTION 2011-163

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour l'exécution annuelle des routes séquentielles du programme de rinçage unidirectionnel, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Gestion Munimax inc. (Aqua Data Rive Nord)* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Gestion Munimax inc. (Aqua Data Rive Nord)* ", 177, rue Saint-Denis, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R3, en date du 15 mars 2011 au montant de 54 456,15 \$ (taxes incluses), pour l'exécution annuelle des routes séquentielles du programme de rinçage unidirectionnel pour l'année 2011, selon le contrat d'ouvrage 2011-17, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-534 du budget des activités financières 2011 et à transférer vers ce même poste, la somme de 2 100 \$ à même les disponibilités financières libérées d'autres postes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-164

Adjudication
du contrat
2011-22 -
remplacement
des projecteurs
du terrain de
soccer

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de remplacement des projecteurs du terrain de soccer-football au parc Ducharme, la Ville a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Néolect/Le Saux inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Néolect/Le Saux inc.* " 104, boul. Montcalm Nord, Candiac (Québec) J5R 3L8, datée du 28 mars 2011, au montant de 58 227,07 \$ (taxes incluses), pour des travaux de remplacement des projecteurs du terrain de soccer-football au parc Ducharme, selon le contrat d'ouvrage 2011-22, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à imputer au fonds de roulement la dépense énoncée à la présente, laquelle sera remboursée par le budget des activités financières pendant les cinq (5) prochaines années en versements annuels égaux débutant en 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2011-23 -
inspection et
analyse des
bornes
d'incendie et
conduites de
vannes
maîtresses

RÉSOLUTION 2011-165

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et des vannes de conduites maîtresses, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive-Nord)* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive-Nord)* ", 177, rue Saint-Denis, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R3, en date du 15 mars 2011 au montant de 41 924,40 \$ (taxes incluses), pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et des vannes de conduites maîtresses pour l'année 2011 (avec option de renouvellement pour l'année 2012), selon le contrat d'ouvrage 2011-23, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense à même le poste budgétaire 02-413-00-534 du budget des activités financières 2011 et à transférer vers ce même poste, la somme de 5 100 \$ à même les disponibilités financières libérées d'autres postes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-166

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour la collecte, le conditionnement et le traitement des produits électroniques issus des technologies de l'information et des communications (TIC) pour le Centre de multirecyclage, la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *PC Recycle* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE les prix unitaires ci-après décrits, tels que présentés sur la soumission de " *PC Recycle* ", 1455, rue Bégin, Saint-Laurent (Québec) H4R 1V8, datée du 31 mars 2011, pour la collecte, le conditionnement et le traitement des produits électroniques issus des technologies de l'information et des communications (TIC) pour le Centre de multirecyclage, selon le contrat d'ouvrage 2011-24, soient et sont acceptés par le conseil municipal :

- collecte et transport des TIC :	80 \$/unité
- traitement de moniteurs :	10 \$/unité
- traitement d'ordinateurs/portables :	(20 \$)/crédit unité
- traitement d'imprimantes/ photocopieurs/télécopieurs :	0 \$/kg
- traitement de téléviseurs :	0,44 \$/kg
- traitement des autres appareils électroniques et informatiques:	0 \$/kg

- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-450-00-490.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2011-24 -
collecte des
produits
électroniques
issus des TIC
pour le Centre
de
multirecyclage



Adjudication
du contrat
2011-26 -
marquage des
chaussées

RÉSOLUTION 2011-167

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour le marquage des chaussées, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Les Signalisations R.C. inc.* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Les Signalisations R.C. inc.* ", 176, boulevard Saint-Elzéar Ouest, Laval, (Québec) H7L 3N3, en date du 28 mars 2011 pour une enveloppe budgétaire maximale de 60 000 \$ (taxes incluses) en respect des prix unitaires soumissionnés, pour le marquage des chaussées selon le contrat d'ouvrage 2011-26 soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-350-00-534.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-168

ATTENDU les dispositions législatives contenues à la *Loi sur les cités et villes* à l'égard de l'adjudication de contrat;

ATTENDU les dispositions du règlement 1229 N.S. concernant la politique de gestion contractuelle.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le document d'appel d'offres portant le numéro de contrat 2011-28 et la grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres (à deux étapes, soit le prix et les critères qualitatifs) dans le cadre de la réalisation du remplacement des équipements de jeux 2 à 5 ans au parc Richelieu, soient et sont approuvés comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

Grille de
pondération
du contrat
2011-28 -
équipements de
jeux au parc
Richelieu

5.- FINANCES

Adoption de la
liste des
comptes à
payer -
dépenses de
fonctionnement

RÉSOLUTION 2011-169

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités financières pour 2011 ainsi que le rapport des engagements de dépenses autorisés en vertu du règlement 1186 N.S. :

Chèques n ^{os} 40142 à 40447	2 050 713,56 \$
Paiements préautorisés Hydro-Québec	<u>142 960,51 \$</u>
TOTAL	2 193 674,07 \$

soient et sont adoptés.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de la
liste des
comptes à
payer -
dépenses
d'investisse-
ments

RÉSOLUTION 2011-170

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la liste des comptes à payer du budget des activités d'investissements pour 2011 :

Chèques n ^{os} 2533 à 2547	<u>529 874,00 \$</u>
TOTAL	529 874,00 \$

soit et est adoptée.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau du trésorier et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.



Agence
métropolitaine
de transport -
paiement de la
quote-part 2011

RÉSOLUTION 2011-171

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE le trésorier soit et est autorisé à procéder au paiement de la facture de l'Agence métropolitaine de transport, au montant de 212 960 \$ à titre de paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'année 2011;
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste 02-370-00-924 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Règlement
1223 N.S. -
résolution
d'emprunt
temporaire

RÉSOLUTION 2011-172

ATTENDU l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 25 mars 2011 concernant le règlement numéro 1223 N.S. ayant pour objet de décréter différents travaux à la station de purification d'eau de la Ville de Sainte-Thérèse, autorisant l'appropriation au fonds des activités financières des sommes d'argent provenant du paiement comptant consenti par les Villes de Blainville, de Boisbriand et de Mirabel en vertu d'un amendement à l'entente intermunicipale d'origine datant de 1992 et pourvoyant à un emprunt au montant de 945 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE demande soit faite à une banque à charte ou à une caisse populaire d'accorder à la Ville de Sainte-Thérèse un prêt temporaire jusqu'à concurrence de 945 000 \$ pour payer le coût des travaux décrétés sous l'autorité du règlement numéro 1223 N.S.

Adoptée à l'unanimité.



*Réinsertion
sociale du
Soleil levant
inc. -*

demande de
reconnaissance
d'exemption de
taxes

RÉSOLUTION 2011-173

ATTENDU QU'en date du 15 mars 2011, l'organisme " *Réinsertion sociale du Soleil levant inc.* ", dans le cadre de la révision périodique, s'adressait à la Commission municipale du Québec, afin d'obtenir, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité du Québec* (L.R.Q. c. F-2.1), une reconnaissance d'exemption de toute taxe foncière;

ATTENDU QU'en date du 22 mars 2011, la Commission municipale du Québec s'adressait, à son tour, à la Ville de Sainte-Thérèse pour connaître son opinion à ce sujet.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse endosse la demande exprimée par l'organisme " *Réinsertion sociale du Soleil levant inc.* ", 25, boulevard Desjardins Ouest et supporte la demande d'exemption formulée par cette dernière.

Adoptée à l'unanimité.



Rapport des engagements temporaires du mois de mars 2011 - règlement n° 1183 N.S.

Échange étudiants avec la Ville d'Annecy

Secrétaire au Service des travaux publics - nomination

6.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2011-174

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois de mars 2011, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-175

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE les jeunes térésiens suivants soient et sont retenus au programme d'échange d'étudiants avec la Ville d'Annecy (Haute-Savoie) pour la période estivale 2011, savoir :
 - Marie-Hélène Asselin;
 - Anouk Deschênes;
 - Catherine Labrosse;
 - Andrée-Anne Plasse.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-176

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE Mme Marie-Andrée Morin soit et est nommée au poste de secrétaire avec le statut d'employée à l'essai au Service des travaux publics, et ce, à compter du 5 avril 2011.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Requête
introduitive
d'instance -
mandat à la
firme *Prévoist
Fortin D'Aoust* -
réclamation
2010-49

RÉSOLUTION 2011-177

ATTENDU la réclamation 2010-49 introduite par le propriétaire de l'immeuble sis au 28, boulevard René-A.-Robert suite à un refoulement d'égout survenu en raison des fortes pluies du 30 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de ce propriétaire, la compagnie *SSQ, Société d'assurances générales inc.*, déposait contre la Ville, une requête introduitive d'instance afin de récupérer les sommes versées à son assuré.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE la firme d'avocats "*Prévoist Fortin D'Aoust*", 55, rue Castonguay, bureau 400, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9, soit et est mandatée pour représenter les intérêts de la Ville de Sainte-Thérèse dans ce dossier portant le numéro de cause 700-22-024226-009.
- QUE l'ensemble des déboursés inhérents à cette procédure soit et est imputé au poste 02-140-00-412 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Recensement
fédéral 2011 -
appui

RÉSOLUTION 2011-178

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE le conseil de ville de la Ville de Sainte-Thérèse appuie le Recensement 2011 du Canada et invite tous les résidents à compléter leur formulaire du recensement en ligne (www.recensement2011.gc.ca) ou par la poste d'ici le mardi, 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

Adoptée à l'unanimité.



Déviations de la circulation routière - rue Turgeon et place Casavant

RÉSOLUTION 2011-179

ATTENDU QU'il est nécessaire de relier une conduite pluviale de la place Casavant à une conduite existante sous la gare intermodale de Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT QUE la rue Turgeon deviendra impraticable pour une partie de son parcours, au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique;

CONSIDÉRANT QU'une entente conclue avec un propriétaire riverain permettra de dévier la circulation locale vers la place Casavant.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- D'autoriser la déviation de la circulation des véhicules entre le 11 avril et le 19 mai 2011 sur une partie du terrain privé situé entre la rue Turgeon et la place Casavant, immédiatement au sud de la voie ferrée et du complexe résidentiel " *Le Manoir L'Amitié n'a pas d'Âge* ".
- D'autoriser de surcroît, la suspension, pendant la durée de la déviation, des droits de stationnement sur la place Casavant entre l'arrivée de la voie de déviation et la rue Napoléon et qu'une signalisation soit en conséquence implantée et maintenue.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-180

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la directrice générale de la Ville de Sainte-Thérèse soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville les actes suivants :
 - bail de prolongation (du 31 décembre 2011 au 31 mars 2012) du bail existant avec Travaux publics et services gouvernementaux du Canada (TPSGC) pour une partie de la Maison de l'emploi.

Adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signatures - Maison de l'emploi - bail avec TPSGC



Nomination à la
Régie
intermunicipale
de police
Thérèse-De
Blainville

RÉSOLUTION 2011-181

ATTENDU la résolution 2011-88.

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE madame Denise Perreault Théberge soit et est nommée à titre de représentante et de déléguée substitut pour la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration de la Régie de police Thérèse-De Blainville.
- QUE toute disposition d'une résolution incompatible à la présente soit et est abrogée, notamment le retrait du mandat accordé au conseiller Patrick Morin au sein de ladite Régie.

Adoptée à l'unanimité.

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION 2011-182

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE la directrice du Service des sports et loisirs communautaires soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole intitulé " *Zone 12+ et La Zone- complexe de loisirs jeunesse* " à intervenir avec la Ville de Blainville.

Adoptée à l'unanimité.

Protocole
relatif aux
activités de
loisirs pour les
jeunes -
autorisation de
signatures



Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - autorisation de signatures

Programme des dons et subventions 2011 - recommandation

Politique de soutien à l'athlète

RÉSOLUTION 2011-183

ATTENDU le programme de subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour l'achat de volumes pour les bibliothèques municipales, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le programme «*Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*» et que Madame Lise Thériault, chef du Module bibliothèque du Service des arts et de la culture, soit et est nommée mandataire auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et en conséquence, autorisée à signer tout document relié à ce programme pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-184

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la recommandation amendée du comité ad hoc concernant la distribution des dons et subventions pour l'année 2011, pour un montant total de 14 800 \$ soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-910 et à émettre les chèques en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2011-185

ATTENDU la politique de soutien à l'athlète adoptée par le conseil municipal;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des sports et des loisirs communautaires datée du 21 mars 2011.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QU'UNE aide financière de 200 \$ soit et est remise à madame Maude Sirois dans le cadre de la politique de soutien à l'athlète, catégorie *Relève*.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-731-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

Colloque
" Les Arts et
la Ville " -
contribution
financière

RÉSOLUTION 2011-186

ATTENDU la résolution 2011-128 adoptée le 7 mars 2011 par laquelle le conseil municipal engageait une somme de 15 000 \$ au Colloque 2011 " *Les Arts et la Ville* ".

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- D'autoriser le trésorier à diriger une somme supplémentaire de 35 000 \$ au Colloque " *Les Arts et la Ville* " dont la Ville de Sainte-Thérèse sera ville hôtesse du 25 au 27 mai prochain, à partir des excédents de fonctionnement non affectés.

Adoptée à l'unanimité.

Fonds de
l'athlète des
Laurentides -
contributions
2011-2012-2013

RÉSOLUTION 2011-187

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est consciente des besoins financiers grandissants des athlètes d'élite et en développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité croit que la préparation d'Équipe Laurentides en vue des prochaines finales des Jeux du Québec peut favoriser de meilleures performances aux finales, faisant ainsi rayonner notre belle région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité encourage la formation des entraîneurs;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité approuve la remise de bourses lors du *Mérite Sportifs des Laurentides*;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité adhère à la mise en place de centres régionaux d'entraînement;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité estime important de contribuer aux frais de déplacement des athlètes participant aux finales des Jeux du Québec.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Louis Lauzon appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE la Ville de Sainte-Thérèse appuie le " *Fonds de l'athlète des Laurentides* " et accepte d'investir une somme équivalente à 0,03 \$ par citoyen comme contribution annuelle, et ce, pour les trois (3) prochaines années, savoir les années 2011, 2012 et 2013.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier au budget des activités financières desdites années la contribution annuelle.

Adoptée à l'unanimité.



Fête des papilles - autorisation de fermeture de rue

RÉSOLUTION 2011-188

ATTENDU l'organisation de la " *Fête des papilles 2011* " pour une troisième édition, fête de l'industrie agroalimentaire, à Sainte-Thérèse, le dimanche 21 août prochain.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- QUE le conseil municipal autorise la tenue des activités connues sous le nom de la " *Fête des papilles* ", telles que dévoilées au rapport administratif préparé par la directrice du Service des sports et des loisirs communautaires en date du 14 février 2011, laquelle fête se tiendra le dimanche 21 août 2011.
- QU'en conséquence, le conseil municipal autorise la fermeture temporaire (entre 8 h et 19 h) de la rue Turgeon (entre Dubois et Blainville Ouest) ainsi que de la rue Roux.

Adoptée à l'unanimité.

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2011-189

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 1 905 827 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le bâtiment principal correspondant au 921, rue Valois, une dérogation mineure afin de réduire la proportion de maçonnerie à 19 % en façade, à 0 % sur le mur latéral Est et à 5 % sur le mur latéral Ouest.

(Dérogation mineure 2010-47)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2011-190

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 2 505 912 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le bâtiment principal correspondant au 27, boulevard Desjardins Ouest, une dérogation mineure ayant pour effet de :
 - permettre que l'aire de stationnement soit aménagée de manière à ce que les véhicules puissent changer de direction en empiétant dans l'emprise de rue;
 - accorder une dérogation de 2,4 mètres (12 mètres au lieu de 14,4 mètres) applicable à la largeur de l'entrée charretière;
 - réduire le nombre de case de stationnement hors rue (cinq cases au lieu de sept cases);
 - réduire de 3 mètres (0 mètre au lieu de 3 mètres) l'aire d'isolement de l'aire de stationnement le long de la ligne de rue;
 - réduire de 0,88 mètre (0,62 mètre au lieu de 1,5 mètre) l'aire d'isolement de l'aire de stationnement par rapport au bâtiment principal.

(Dérogation mineure 2011-03)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

Dérogation
mineure
2010-47 -
921, rue Valois

Dérogation
mineure
2011-03 -
27, boulevard
Desjardins



Dérogation
mineure
2011-06 -
116, rue
Turgeon

RÉSOLUTION 2011-191

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé aux lots numéros 3 541 264, 3 541 265 et 2 505 900 (en partie) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le bâtiment principal correspondant au 116, rue Turgeon, une dérogation mineure ayant pour effet de :
 - réduire de 1,3 mètre (1,7 mètre au lieu de 3 mètres) l'aire d'isolement du stationnement par rapport à la ligne de lot entre le terrain et la rue Turgeon;
 - réduire de 1,3 mètre (1,7 mètre au lieu de 3 mètres) l'aire d'isolement du stationnement par rapport à la ligne de lot entre le terrain et la place Casavant;
 - augmenter le nombre maximum d'entrées charretières de trois à quatre.

(Dérogation mineure 2011-06)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2011-192

ATTENDU les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QU'il soit et est accordé au lot numéro 3 008 446 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour le bâtiment principal correspondant au 214, boulevard René-A.-Robert (épicerie Métro), une dérogation mineure ayant pour effet d'augmenter la marge avant maximale de 54,69 mètres (72,69 mètres au lieu de 18 mètres).

(Dérogation mineure 2011-07)

Adoptée à l'unanimité.

Aucun commentaire particulier n'est soulevé par les personnes assistant à la séance publique sur cette demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2011-193

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la mairesse et le greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme "*Projets Saint-Laurent*" relativement à l'octroi d'une subvention matérielle de 150 barils de récupération d'eau de pluie, dans le cadre du *Fonds Éco IGA*.

Adoptée à l'unanimité.

Projet Fonds
Émunicipalité
IGA -
subvention
matérielle de
barils de
récupération
d'eau de pluie



12.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2011-194

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QU'un permis de vente de garage communautaire pour les 28 et 29 mai 2011 soit et est accordé gratuitement à l'organisme " *Centre d'entraide Thérèse-de Blainville*".

Adoptée à l'unanimité.

Centre
d'entraide
Thérèse-de
Blainville -
vente de garage
communautaire

RÉSOLUTION 2011-195

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une commandite de 500 \$ aux fins d'une présence publicitaire au buffet gastronomique du samedi 30 avril 2011 sous la gouverne du Parrainage civique Basses-Laurentides et accepte de payer l'achat de deux (2) billets pour l'événement, au coût de 175 \$ par billet.
- QU'enfin, le trésorier soit et est autorisé à approprier la somme de 850 \$ au poste 02-190-00-610 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Parrainage
civique Basses-
Laurentides -
commandite



13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Classique
des Maires -
commandite

RÉSOLUTION 2011-196

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 250 \$ à titre de commandite à l'organisation de " *La Classique des Maires*" au profit de la *Fondation Drapeau et Deschambault*, laquelle se déroulera le 26 mai prochain.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.

Fondation
Le Diapason -
commandite

RÉSOLUTION 2011-197

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une commandite de 150 \$ aux fins d'une présence publicitaire dans le programme de la soirée de levée de fonds 2011 de la *Fondation Le Diapason* de l'école Arthur-Vaillancourt.
- QU'enfin, le trésorier soit et est autorisé à approprier la somme de 150 \$ au poste 02-190-00-610 du budget des activités financières 2011.

Adoptée à l'unanimité.

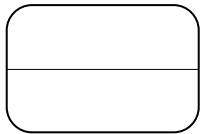
Moisson
Laurentides -
commandite

RÉSOLUTION 2011-198

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- QUE le conseil municipal accepte de verser une somme de 200 \$ à titre de commandite à l'organisation de " *La 12^e Classique de golf*" au profit de *Moisson Laurentides*, laquelle se déroulera le 19 mai prochain.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-610.

Adoptée à l'unanimité.



14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Christian Charron, : Il y a eu une augmentation des tarifs de 6% au
2, rue Émilien-Frenette CITL, comment expliquer cette majoration?

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2011-199

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Luc Vézina appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER